





**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION**  
**INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE**

**Communautés d'Agglomération**

		Date de l'année de création	Nombre de communes
1	CA EVRY CENTRE ESSONNE	13/12/2000	5
2	CA DU VAL D'ORGE	21/11/2000	9
3	CA DU VAL D'YERRES	22/03/2002	6
4	CA DU PLATEAU DE SACLAY	31/12/2002	10
5	CA SEINE-ESSONNE	19/12/2002	6
6	CA SENART VAL DE SEINE	20/12/2002	3
7	CA LES LACS DE L'ESSONNE	23/12/2003	2

**CA hors Essonne comprenant des communes du 91**

8	CA DES HAUTS DE BIEVRE	23/12/2002	7 (dont 2 du 91)
9	CC DES PORTES DE L'ESSONNE *	22/11/2000	3
10	CC DU PAYS DE LIMOURS *	17/12/2001	13
11	CC DE MILLY-LA-FORET	24/12/2001	6
12	CC DE L'ARRAJONNAIS *	02/12/2002	14
13	CC DU VAL D'ESSONNE *	11/12/2002	17
14	CC ENTRE JUINE ET RENARDE *	27/10/2003	19

**Communautés de Communes**

15	CC DE L'ETAMPOIS *	28/11/2003	21
16	CC COEUR DU HUREPOIX	02/08/2004	4
<b>CC hors Essonne comprenant des communes du 91</b>			
17	CC DU PLATEAU BEIARD	09/12/2002	6 (dont 1 du 91)
18	CC DU GRAND PARE	08/12/2002	10 (dont 1 du 91)
<b>Syndicat d'Agglomération Nouvelle</b>			
19	SAN DE SENART EN ESSONNE	25/06/1984	4

\* Réserve foncière - Union Territoriale Professionnelle (URP/UTP)

# C'est quoi l'intercommunalité ?

Les communes, les départements... sont des vestiges d'un temps passé. Il s'agit maintenant de redécouper les cartes pour définir de nouvelles logiques de territoires et penser l'espace autrement. La France compte 36 700 communes (196 dans l'Essonne), ce qui représente 40% de l'ensemble des communes de l'Union européenne à 25. C'est lourd! L'intercommunalité est un remède à l'émiettement des communes. C'est un outil de modernisation. Cela dit, ce n'est pas la révolution. Les limites communales perdurent. Les habitants y sont trop attachés, mais les frontières de la ville s'ouvrent et même celle des départements. L'intercommunalité peut en effet passer outre les limites départementales. C'est le cas pour les Hauts de Bièvres: Wissous et Verrières-le-Buisson sont rattachées à une agglomération des Hauts-de-Seine. C'est le cas aussi de Varennes-Jarcy mariée à la communauté de communes du Plateau briard

## QUI SAIT FAIRE LA DIFFÉRENCE ?

L'objectif est de regrouper des moyens dispersés pour revitaliser les territoires, notamment les plus ruraux, ou optimiser les chances de développement pour les plus urbains. L'intercommunalité permet aux communes d'élaborer des projets communs et d'assurer certains services tels que l'entretien de la voirie, l'assainissement, la protection de l'environnement, du cadre de vie, le ramassage des ordures ménagères, les transports urbains, construction de gymnases, de crèches, de salles

culturelles... L'intercommunalité fait aujourd'hui partie intégrante du paysage français. Plus de 50 millions de Français vivent dans une structure communale! Et pourtant le citoyen lambda a de quoi y perdre son latin. Surtout en Ile-de-France d'ailleurs, où la proportion des communes en intercommunalité tombe à 53%, soit 37% de la population. Dans l'Essonne, il existe à ce jour, 19 regroupements de communes. Communauté de communes, communauté d'agglomérations... qui sait faire la différence? La première est née en 1992 pour initialement coller aux besoins des zones rurales. La seconde est née sept ans plus tard avec les lois Chevènement. Elle regroupe plus de 50000 habitants autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Toutes deux, d'un seul tenant et sans enclave, possèdent une fiscalité propre. A cela s'ajoutent les SAN créés en 1983 qui sont amenés à disparaître, c'est le cas de la ville nouvelle d'Evry transformée en communauté d'agglomération. La communauté d'agglomération Evry centre Essonne a été élargie en octobre 2003 à la ville de Ris-Orangis et compte une population de 105 000 habitants. Ce qui en fait la plus importante du département. Quant aux districts, créés en 1959, ils sont transformés en communauté de communes. Le district de Limours crée il y a quarante ans, groupement le plus ancien de l'Essonne, n'existe plus. Il a changé de nom pour devenir la communauté de communes du pays de Limours.

A. R.

**L'**intercommunalité gagne du terrain dans l'Essonne. La carte le montre. Selon les informations de la préfecture, relevées au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 75% de la population essonnoise, soit 885 751 habitants, font partie d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté de communes. Il reste encore quatre poches vides, trois dans la moitié sud et une au nord, ainsi qu'une petite commune, Villabé, à côté de Corbeil-Essonnes qui résiste comme le village d'Astérix au milieu de grands territoires constitués. La constitution des agglomérations est un vrai casse-tête. Comment définir les périmètres ? En théorie, les critères doivent être démographiques et économiques. L'agglomération doit constituer un ensemble cohérent. Dans la pratique, des enjeux politiques parasitent souvent le débat. Une polémique agite le nord du département...

#### • Les Ulis reste seul

Le préfet de l'Essonne, qui a le dernier mot dans le tracé des territoires, vient d'émettre un avis défavorable à l'intégration des Ulis dans la CAPS (agglomération du Plateau de Saclay). Colère de François Lamy, président de la CAPS, qui ne comprend pas : « Toutes les conditions légales étaient remplies. Le vote du conseil municipal des Ulis, du conseil communautaire, celui des communes... étaient pour cette adhésion. J'ai du mal à comprendre la décision du préfet ». Les communautés d'agglomérations répondent-elles à des enjeux de pouvoir politique ? C'est ce que sous-entend le député dans une lettre écrite au préfet le 30 décembre. « Certains n'ont qu'une vision politicienne de l'avenir des intercommunalités dans le nord du département. Cette vision à courte vue, va à l'encontre des intérêts de nos habitants. Votre décision conforte malheureusement leurs petits projets ». François Lamy fait précisément allusion à un de ses collègues de l'Assemblée nationale : « Je m'interroge pour le coup car je sais qu'à droite, le député Pierre Lasbordes ne souhaite pas que la CAPS s'élargisse. J'espère que le préfet n'a

pas répondu à ses injonctions ». L'attaque est rude. Pierre Lasbordes rejette les accusations : « Je trouve choquant que l'on pense qu'un préfet puisse être influencé par un député ». Pour lui, la décision du préfet résulte de la faible adhésion recueillie : « cinq communes sur dix. François Lamy a obtenu la majorité en termes de nombre d'habitants, pas en nombre de communes ». Les communes de la zone de Courtabœuf (Villebon-sur-Yvette, Les Ulis, Villejust) sont très convoitées. Leurs richesses sont importantes du fait de la taxe professionnelle collectée auprès des entreprises de la zone. Le préfet rejoint le préfet dans l'idée d'une cohésion nécessaire de la zone de Courtabœuf : « Villejust peut très bien demander son retrait de la communauté de communes du Cœur de l'Hurepoix. C'est possible si le préfet donne son accord ». Un

projet est d'ailleurs à l'étude sur ce secteur pour transformer le SIEP

(Syndicat intercommunal d'étude et de programmation) Nord centre-Essonnes en communauté d'agglomération après l'intégration des Ulis et de Savigny-sur-Orge autour de Massy, encore en dehors de toute agglomération et de Villebon-sur-Yvette : « Ce périmètre a des contours baroques et bizarres qui ne correspondent à rien, ni aux bassins de population ni aux projets de développement économique. Le seul objectif serait de constituer un territoire de droite pour faire le pendant à la CAPS, maintient François Lamy.

#### • Brières-les-Scellés veut divorcer

Comme la tapisserie de Pénélope, les groupements de communes se font et se défont. Dans le sud, la petite commune de Brières-les-Scellés appartient sur décision préfectorale à la communauté de communes de l'Etampois qui regroupe 21 communes et 33 000 habitants depuis 2003. Un mariage forcé qu'elle a du mal à digérer. Se sentant plus proche de la communauté de communes de la Juine et Renarde, elle a engagé un recours devant le

tribunal administratif. L'affaire est toujours en cours.

#### • Saint-Chéron et Dourdan se fiancent

Le tracé d'un périmètre fait l'objet de longues tractations, de batailles qui n'en finissent plus. Il aura fallu du temps pour qu'un projet naisse à l'ouest de l'Essonne entre Dourdan et Saint-Chéron. Les deux communes qui jusque-là s'ignoraient viennent d'opérer un rapprochement au travers du vote d'une charte intercommunale. Un groupe de douze communes, six de chaque canton, a été constitué. Reste à travailler sur les compétences et les statuts pour être opérationnel en janvier 2006.

#### • Villabé fait vœu de célibat

Le maire, Alain Ramey, n'est pas du genre à se précipiter. Depuis 1999, bien qu'approché par Evry et Corbeil-Essonnes, il a refusé l'union, estimant que Villabé avait plus à perdre qu'à gagner.

« Certaines communes se constituaient uniquement pour ne pas être avalées par Evry. L'objectif était pour elles d'échapper à la mainmise de l'ex ville nouvelle. Je trouve choquant de se jeter dans les bras du premier venu simplement par refus d'un mariage ». La communauté du Val d'Essonne (Ballancourt, Mennecy...) s'est constituée et plus tard la communauté d'agglomération Seine-Essonnes autour de Corbeil-Essonnes. Et Villabé est restée isolée, en situation d'observatrice. « On ne voulait pas entrer dans une agglomération et être regardé avec les yeux de Chimène car la danseuse avait

les moyens ». C'est l'époque où Villabé s'est développée économiquement. L'argent est entré dans les caisses de la ville. Il n'était pas question de le voir partir dans celle de l'intercommunalité. L'isolement de Villabé ne sera pas éternel. Mais qu'importe ! Villabé a amassé des ressources suffisantes pour son développement. Quand la ville intégrera une intercommunalité, elle gardera son niveau de taxe professionnelle : ce que la loi garantit. En revanche, elle devra partager l'impôt des entreprises installées après son intégration. Villabé n'a pas le sentiment d'avoir fait une mauvaise affaire.

#### • Wissous demande la séparation

Riveraine de l'aéroport d'Orly, la petite commune de Wissous (5 000 habitants) cherche à quitter la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, centrée autour d'Antony (Hauts-de-Seine), pour intégrer la communauté de communes des Portes de l'Essonne, qui regroupe Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge. Un contentieux oppose le maire de Wissous, Richard Trinquier (UMP) à l'ancien maire d'Antony, le ministre Patrick Devedjian. En cause : la répartition de la taxe professionnelle qui s'effectuerait au détriment de Wissous, grosse pourvoyeuse en TP (six millions d'euros). Problème : si le législateur a encouragé le rapprochement intercommunal, il n'a pas prévu d'outils pratiques en cas de divorce. L'affaire est entre les mains du tribunal administratif de Versailles.

Anne Rohou

### Comme la tapisserie de Pénélope